

A Mouguerre, le 26 août 2026

## Lettre d'information aux habitants

### **OBJET : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Sécheresse / Réhydratation des sols**

Madame, Monsieur,

La commune de Mouguerre a été destinataire de plusieurs demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des phénomènes de sécheresse/réhydratation des sols.

Afin de permettre aux administrés concernés de bénéficier du dispositif prévu à cet effet, la Commune va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État, conformément à la procédure dématérialisée prévue pour les communes sur la plateforme iCatNat.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que le délai d'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est de plusieurs mois. En effet, les demandes relatives au phénomène de « sécheresse/réhydratation des sols » pour une année N sont étudiées au cours du milieu de l'année N+1.

À ce stade, le dépôt de cette demande ne signifie donc pas la reconnaissance en état de catastrophe naturelle. Cette dernière relève de l'État et fait l'objet d'un arrêté interministériel.

En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle la Préfecture en informera la Commune, qui se chargera ensuite d'en informer ses administrés.

Je vous rappelle également que, conformément à l'article A.125-1 du Code des assurances, l'assuré doit déclarer à son assureur tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance et, au plus tard, dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.

Je vous invite par conséquent à conserver tout élément permettant de constater les éventuels dommages (photographies, constats, rapports, factures, etc.) et à vous rapprocher de votre compagnie d'assurance en cas de sinistre.

La Commune ne manquera pas de vous tenir informés de l'avancement de la procédure et de la décision qui sera prise par les services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

**Fabiene HIRIGOYEN**

